



Donation-partage et pret immobilier

Par **CANCHY Nicolas**, le **16/03/2017 à 19:25**

Bonjour, voulant acheter la maison de mes beaux-parents (300.000€), une banque nous prêterait 220.000€.

Nous cherchons une solution pour ne payer que 220.000€. Le "soucis", c'est que ma femme a une sœur et nous ne savons pas de combien mes beaux-parents peuvent baisser le prix de la maison sans que cela soit considéré comme donation déguisée. Nous avons pensé à voir pour le prêt sur 300.000€, dont 220.000€ tout de suite et une fois les beaux-parents payés, ils font un don de 100.000€ aux 2 sœurs (afin d'être juste et d'éviter tout problème lors de l'héritage). Cela permettrait donc de rembourser tout de suite les 80.000€ "en trop" et de ne devoir que les 220.000€ que le banque pouvait nous prêter au début. Beaucoup de manipulation financières, mais je pense que tout cela est légal. Cela est-il possible? Sinon auriez-vous une autre solution?